



Réseau  
France  
Afrique Centrale (GRANDS LACS)

## République démocratique du Congo (RDC) Le Conseil de sécurité de l'ONU doit poser des actes concrets et forts

14 mai 2009

Une délégation du Conseil de sécurité de l'ONU se rendra à Goma et à Kinshasa du 18 au 19 mai 2009. Relayant les demandes de leurs partenaires engagés dans le développement et la défense des droits humains en RDC, des organisations françaises membres du REFAC<sup>1</sup> réaffirment leur **appel en faveur d'un rétablissement de la sécurité et de la fin des exactions à l'encontre des populations civiles à l'Est du pays**. S'adressant tout particulièrement à la France, qui assume le leadership de cette mission, elles rappellent les priorités suivantes pour parvenir à une solution politique du conflit qui perdure à l'Est de la RDC.

Depuis la fin de l'opération conjointe<sup>2</sup>, nos partenaires font état du redoublement de la violence armée des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) à l'encontre des populations civiles de la province du Nord-Kivu. Alors que se prépare en ce moment une vaste opération militaire conjointe<sup>3</sup> entre la MONUC (Mission de l'Organisation des Nations-unies en RDC) et les Forces armées de la RDC (FARDC), nous faisons part de notre inquiétude sur les risques de voir à nouveau les populations civiles victimes de représailles. Envisagée seule, l'option militaire contre les groupes armés ne saurait permettre d'aboutir à une paix durable. Aussi, dans un souci de protection des populations civiles, nous appelons le Conseil de sécurité de l'ONU à privilégier le dialogue politique pour résoudre le conflit en prenant les mesures suivantes :

### 1. Couper les sources de financement des groupes armés

Le Conseil de sécurité doit s'assurer que la MONUC applique effectivement son mandat de contrôle de l'exploitation des ressources naturelles<sup>4</sup>. Par ailleurs, il doit encourager l'adoption de mesures contraignantes à l'encontre des entreprises afin que les produits issus de l'exploitation du coltan, de l'or et de la cassitérite par les groupes armés ne trouvent pas de débouchés sur le marché international. La communauté internationale doit également investir dans la cartographie des sites d'exploitation et des routes commerciales des ressources.

### 2. Sanctionner les leaders des FDLR

L'inscription de nouveaux noms<sup>5</sup> sur la liste du comité de sanctions de l'ONU doit se poursuivre. Cependant, il est urgent d'aller plus loin. Le Conseil de sécurité doit interpellier ses Etats membres afin qu'ils entreprennent des actions en justice vis-à-vis des leaders des FDLR qui résident sur leurs territoires de manière à mettre un terme à leur influence néfaste sur le processus de paix.

### 3. Créer un environnement propice au désarmement volontaire des FDLR

Il est nécessaire de créer les conditions pour faciliter le désarmement et le retour volontaire au Rwanda des FDLR et de leurs proches. Le Conseil de sécurité, à l'occasion de cette mission, doit inviter le gouvernement rwandais à garantir le respect des libertés démocratiques et à initier un dialogue constructif avec sa propre diaspora.

**Contacts presse :** Véronique DE LA MARTINIÈRE : 01 44 82 80 64 - [v.delamartiniere@ccfd.asso.fr](mailto:v.delamartiniere@ccfd.asso.fr)  
Anne BONNEFONT: 01 45 49 74 93 - [anne-bonnefont@secours-catholique.asso.fr](mailto:anne-bonnefont@secours-catholique.asso.fr)  
Jean-François PLOQUIN : 06 84 33 91 46 - [cosi-lyon@wanadoo.fr](mailto:cosi-lyon@wanadoo.fr)

<sup>1</sup> Le REFAC Réseau France Afrique-centrale regroupe 14 associations de solidarité internationale et mène un plaidoyer principalement sur la RDC.

<sup>2</sup> En janvier 2009, le Rwanda et la RDC ont entrepris une opération militaire conjointe contre les FDLR. Celle-ci s'est officiellement achevée cinq semaines plus tard sans produire des résultats significatifs à l'égard des FDLR.

<sup>3</sup> La MONUC et les forces armées de la RDC préparent actuellement une opération militaire baptisée Kimia II destinée à lutter contre les FDLR au Nord et au Sud-Kivu.

<sup>4</sup> En décembre 2008, le Conseil de sécurité de l'ONU a élargi le mandat de la MONUC au contrôle de l'exploitation des ressources naturelles à l'Est de la RDC.

<sup>5</sup> En mars 2009, quatre nouvelles personnes, membres des FDLR ont été ajoutées sur la liste du comité de sanctions sur la RDC.